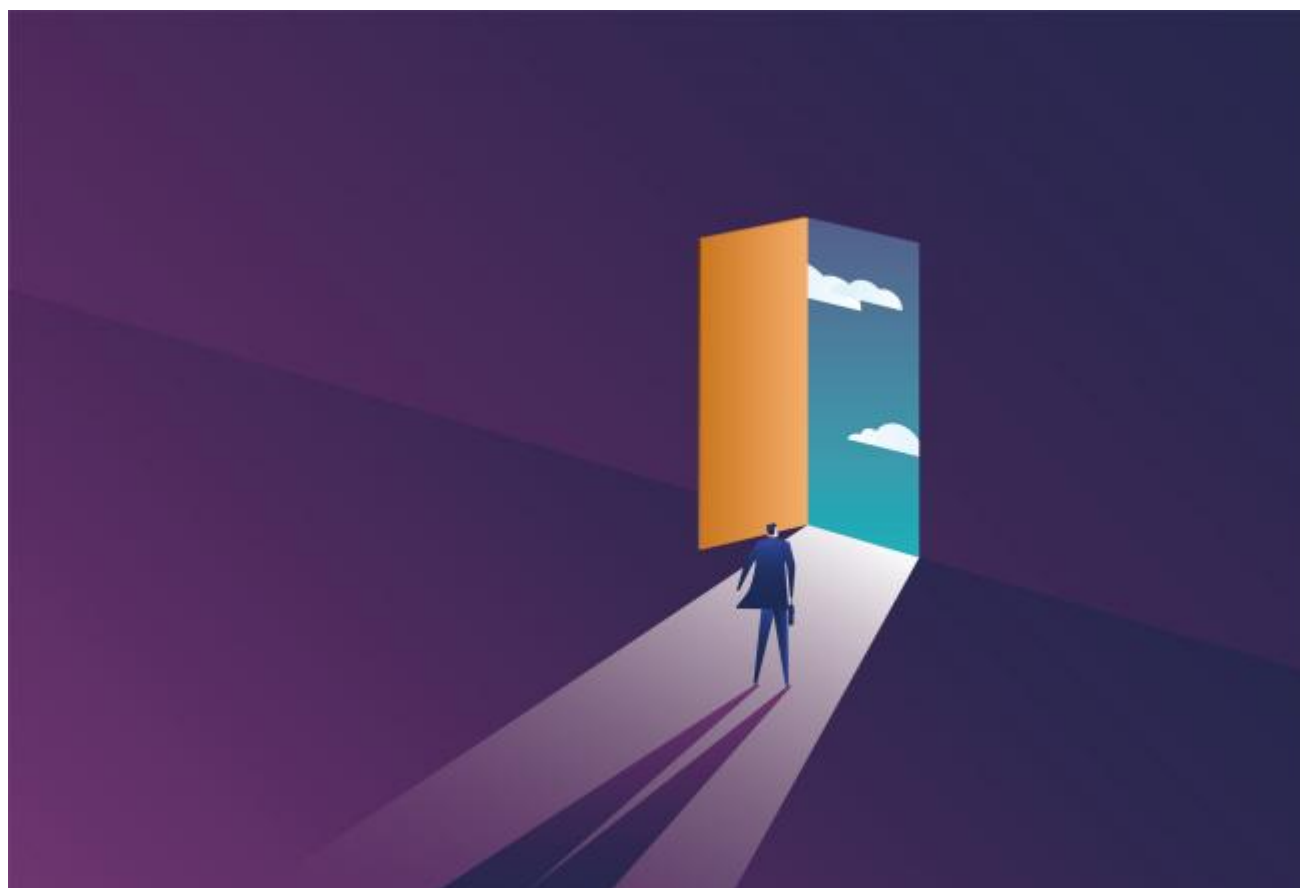


Céder son cabinet pour continuer à exercer

07/05/2024



Entre échéances réglementaires lourdes, isolement du dirigeant et questionnements sur l'avenir du métier, certains experts-comptables choisissent de céder leur cabinet à un groupe, tout en continuant à exercer. Témoignages.

"Un cabinet indépendant dans cinq ans ? Honnêtement, je ne sais pas quelle tête il aura...". Dans un sourire, Laurent Lupinacci, nouvel associé du groupe TGS, estime que de nombreux défis se posent aux experts-comptables indépendants, entre l'arrivée de la facture électronique, l'émergence de l'intelligence artificielle, l'automatisation de la comptabilité ou encore le reporting CSRD. "Seul avec 15 collaborateurs dans le cabinet que j'ai créé en 2010, je me suis dit qu'il valait mieux m'adosser à un groupe, à la fois pour pérenniser les emplois des collaborateurs, apporter de nouveaux services aux

clients et développer l'activité sereinement", précise cet expert-comptable bayonnais de 47 ans.

Attentifs au devenir du cabinet qu'ils ont parfois créé ex-nihilo, les associés se posent des questions stratégiques, a fortiori lors de la survenue d'un événement majeur. "J'ai travaillé 3 ans aux côtés de mon père dans le cabinet familial trentenaire, avec six salariés, relate Emmanuel Camp, 37 ans, qui a cédé son cabinet au groupe Fidsud. Lorsque mon père a pris sa retraite l'an dernier, il a fallu envisager l'avenir avec lucidité. L'inter-professionnalité, le virage de la facture électronique, le full service pour les clients : tout cela nécessitait de se projeter dans un groupe avec des ressources, pour aborder les changements".

Quant à Johan Delangle, expert-comptable lyonnais de 38 ans : "J'ai créé mon cabinet en libéral en 2019 puis constaté progressivement les limites de l'aventure en solo même si je ne regrette rien. En étant seul, il faut tout gérer : la relation client, la gestion de son cabinet, les missions comptables, la sous-traitance de la paye... Et embaucher n'est pas facile. Je me suis donc rapproché de mon ancien employeur, le groupe BBM, avec lequel je me suis associé".

Valeurs et projet

Certains experts-comptables s'adossent à plus grand en prévision d'une transmission, longtemps avant l'âge de la retraite. "J'étais seul associé pendant 20 ans dans le cabinet que j'ai créé, j'ai donc vendu des parts de capital à Crowe RSA et l'intégralité sera cédée à mon départ à la retraite dans une dizaine d'années", relate Florian de Cazenove (54 ans), qui a récemment rejoint le cabinet Crowe RSA.

Olivier Journet (58 ans) a pour sa part cédé 100% de son cabinet à Baker-Tilly en 2021, en pensant demeurer 5 ans au sein du groupe : "J'ai finalement décidé de rester 5 années supplémentaires, soit 10 au total", explique-t-il dans un sourire. Pour tous, s'est posée la question de la perte d'indépendance et de l'acculturation à un groupe. "Quand on a été seul aux commandes, il faut accepter de perdre un peu de pouvoir, être suffisamment souple pour s'adapter aux changements d'outils et d'organisation. On se demande si on arrivera à trouver sa place dans un groupe. L'élément important, c'est d'être aligné avec le repreneur sur des valeurs et un projet", résume Olivier Journet. En devenant associés dans un grand groupe, les hommes du chiffre s'impliquent dans de nouveaux défis : "Je suis chargé du développement du secteur Basque et Béarn, indique Laurent Lupinacci. Trouver de nouvelles implantations, accueillir prochainement un avocat pour proposer des missions pluri-disciplinaires... Tout ceci m'apporte une nouvelle dimension et renforce la position du groupe dans notre région". De son côté, Emmanuel Camp travaille sur l'arrivée de la facture électronique : "La formation et le positionnement des salariés, notre offre de services : tout ceci représente un chantier au long cours".

Changement progressif

Céder oui mais à condition de prendre des responsabilités significatives. Olivier Journet a pris la fonction de directeur corporate finance chez Baker Tilly en octobre 2023. "C'est un nouveau challenge, un nouveau souffle", estime t-il. Johan Delangle a pour sa part créé le bureau lyonnais de BBM : "Un projet motivant, pour lequel je bénéficie des forces du groupe, de sa notoriété et de ses fonctions support", souligne-t-il. Enfin, les experts-comptables interrogés s'accordent sur la nécessité de ne pas bouleverser le fonctionnement des équipes. Garder les bureaux, migrer lentement les outils si nécessaire, maintenir la même hiérarchie : tout cela permet d'amorcer les changements progressivement.

Olga Stancevic

Source URL: <https://www.actuel-expert-comptable.fr/content/ceder-son-cabinet-pour-continuer-exercer>